

## Observatoire départemental de sécurité routière de la Haute-Savoie Baromètre mensuel de la sécurité routière

Juin 2018

### Au niveau national

En France métropolitaine, 294 personnes sont décédées en juin 2018, soit 30 de moins qu'en juin 2017 (-9,3 %). Les autres indicateurs de l'accidentalité routière du mois sont également en baisse : -5,7 % pour les accidents corporels, -7,5 % pour les blessés et -20,3 % pour les blessés hospitalisés.

### Au niveau départemental :

1 cycliste a perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie, contre 2 tués en 2017. Le cycliste a été percuté par un VL.

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	juin-18	juin-17	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	1	2	-1	-50%	↓	juillet 2017- juin 2018	609	42	735
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	28	44	-16	-36%	↓	juillet 2016- juin 2017	458	45	565
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	33	22	11	50%	↑	Variation	33%	-7%	30%

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a diminué de 7 %, le nombre d'accidents et de blessés sont en hausse, respectivement, de 33 % (+151 accidents) et de 30 % (+170 personnes).

## Le saviez-vous

**QUAND VOUS REGARDEZ VOTRE SMARTPHONE, QUI REGARDE LA ROUTE !**

ENVOYER OU RECEVOIR UN MESSAGE NÉCESSITE 5 SEC. QUITTER LA ROUTE DES YEUX

TOUS LES JOURS 11 PERSONNES CONTRÔLÉES UTILISANT LEUR TÉLÉPHONE lors de la conduite d'un véhicule

**L'ACCIDENT N'EST PAS UNE FATALITÉ !**

1 DÉCLARE QU'IL LUI ARRIVE D'UTILISER SON TÉLÉPHONE EN CONDUISANT

PRÈS D'UN ACCIDENT CORPOREL SUR 10 EST LIÉ À L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE AU VOLANT

TÉLÉPHONER AU VOLANT MULTIPLIE PAR 3

ÉCRIRE UN MESSAGE EN CONDUISANT MULTIPLIE PAR 23

**LE RISQUE D'ACCIDENT**

**AVANT DE DÉMARRER VOTRE VÉHICULE**

- Mettez votre téléphone en mode avion
- ou téléchargez l'application Mode de conduite

DISPONIBLE SUR Google play

**Comment ça marche ?**

Elle renvoie automatiquement vos correspondants sur votre messagerie et leur envoie un SMS personnalisable leur indiquant que vous êtes en situation de conduite.

## Interdiction de porter écouteurs, oreillettes ou casque audio

**AU GUIDON**



**ET AU VOLANT**




Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est désormais interdit à tous les conducteurs de vélo, de cyclo, de moto, de voiture ou de camion de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio).

**135 €**

UN RETRAIT DE 3 POINTS



## L'État agit !

Contre la conduite avec téléphone au volant, l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la Gendarmerie nationale mène des opérations « coup de poings » au moyen de véhicules et motos banalisés sillonnant les routes de Haute-Savoie. **Le 10 juillet dernier, 25 usages du téléphone au volant ont ainsi été sanctionnés.**